



*Date de dépôt : 27 mai 2024*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi  
du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de  
13 785 000 francs pour la dématérialisation complète des  
processus du logement et de la planification foncière**

*Rapport de Christo Ivanov (page 3)*

## **Projet de loi (13413-A)**

**ouvrant un crédit d'investissement de 13 785 000 francs pour la dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global de 13 785 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière.

### **Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2024. Il est inscrit sous la politique publique G – Aménagement et logement et les rubriques 0415-5060 « Equipements informatiques » et 0415-5200 « Logiciels et applications ».

<sup>2</sup> L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### **Art. 3 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

### **Art. 4 Suivi périodique**

<sup>1</sup> Une fois l'an, les bénéficiaires du crédit d'investissement rendent compte de son utilisation à la commission du Grand Conseil qui a préavisé le projet de loi. Ce suivi porte spécifiquement sur l'état de réalisation des projets, la consommation des ressources accordées et la planification retenue pour l'année suivante.

<sup>2</sup> Ce bilan conditionne la libération de la tranche prévue pour l'année suivante, selon la planification retenue.

### **Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## Rapport de Christo Ivanov

La commission des travaux a été présidée par M<sup>me</sup> Angèle-Marie Habi yakare lors de la séance du 7 mai 2024.

Ont assisté à la séance : M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique, SGGC, et M. Mathias Bapst, responsable du budget des investissements, DF.

Le procès-verbal a été tenu avec précision par M<sup>me</sup> Garance Sallin.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leurs contributions.

### **Présentation du PL 13413 par M<sup>me</sup> Marie-Christine Dulon, M<sup>me</sup> Lucile Clement-Gallais et M. Yacine Benmansour pour le DT, et par M. Alain Bachmann, M. Jean-Paul Belgeri et M. Jean-René Eudes de l'OCSIN au DIN**

M<sup>me</sup> Dulon présente l'état initial de la situation pour l'OCLPF (office cantonal du logement et de la planification foncière) : il y a plus de 22 000 dossiers de locataires classés en version papier, avec en plus plusieurs dossiers concernant tous les immeubles et logements contrôlés par l'office. Cela représente au total plus de 600 mètres linéaires d'archivage papier pour l'office. Les objectifs du PL sont multiples : ouvrir un accès numérique aux usagers externes (personnes physiques – locataires, propriétaires, promoteurs-constructeurs – ou morales – généralement des régies). Un autre objectif est de numériser complètement les processus liés à la politique du logement et de la planification foncière et de réduire le temps de traitement.

Ce PL engage une démarche de travail 100% numérique sur l'ensemble de l'office, avec une réduction de l'empreinte carbone et la possibilité pour les collaborateurs de délivrer les prestations de manière 100% numérique. Cela garantit la traçabilité de l'information, ce qu'un archivage papier ne permet pas en cas d'erreur de classement. Un autre objectif est de garantir la longévité du système d'information (SI) actuel, Sidlo, qui délivre les prestations attendues pour les locataires, mais le problème est qu'il est aujourd'hui obsolète et qu'il ne fonctionnera plus s'il n'est pas actualisé.

Un autre objectif est d'automatiser les transferts d'information entre les collaborateurs et de renforcer le mode collaboratif, ainsi que d'intégrer les données du logement dans la stratégie du portail transversal de données du territoire pour une meilleure maîtrise et gouvernance des données. Enfin, de manière optionnelle et dans un horizon temporel plus lointain selon la stratégie de l'Etat, il s'agira de permettre aux usagers de communiquer avec l'administration avec l'introduction de maquettes 3D (BIM) pour les prestations techniques de la direction immobilière.

C'est une possibilité qu'ils se réservent, dans la mesure où l'office est un des préavisers pour les autorisations de construire, qui vont intégrer ce mode de communication, bien que ce soit un mode qui reste optionnel.

Pour réaliser cela, il y a six grands chantiers prévus dans ce PL. Le premier est de permettre aux requérants de déposer en ligne leurs demandes de prestations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, où tout se fait sous forme papier.

Cela doit être possible tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. L'office garantit que cela sera une possibilité, mais pas une obligation : toute personne qui souhaite continuer à passer par la version papier, avec une prestation au guichet, pourra le faire. Le deuxième chantier est la gestion dématérialisée et optimisée des prestations, afin de fournir à toutes les directions de l'office un outil permettant de gérer et de suivre l'ensemble des prestations délivrées, qui trace et sécurise l'information.

Il s'agit aussi de numériser tous les processus de travail avec un cycle de vie de travail uniformisé, de gérer les différents flux entrants (e-démarches ou papier) et sortants, d'avoir un échéancier et des rappels de délais, pour suivre notamment le respect des délais légaux, de garantir la sécurité de l'information et la responsabilité de l'action de chaque collaborateur et d'agréger les différentes sources d'information entre les directions et avec les autres SI (de l'office, du département, voire d'autres départements).

Le troisième chantier est de développer des référentiels et échanges de données, selon la démarche « once-only », afin de garantir une source unique de vérité pour chaque donnée clé. L'objectif est de mettre en place des échanges de données pour alimenter automatiquement les SI. Une donnée est créée une fois, puis elle est partagée, mais on ne crée pas la même donnée à deux endroits différents. Un autre chantier concerne le pilotage des activités et les statistiques, avec des tableaux de bord permettant de suivre l'avancement des dossiers, des rapports statistiques générés de manière automatique ou plus spécifique, des indicateurs de performance, des tableaux de bord pour gérer les budgets.

Le cinquième chantier porte sur les maquettes 3D, en lien avec les autorisations de construire et la loi « post-autor » qui prévoit d'utiliser la plateforme BIM quand ce sera utile et nécessaire, mais jamais imposé aux partenaires. Enfin, il faut consolider et pérenniser le SI de la direction locataire (Sidlo), qui existe depuis plus de 12 ans et dont les composants techniques sont obsolètes. Si rien n'est fait, il y aura des problèmes de performance puis un arrêt du système.

M. Eudes explique que, lors des 18 premiers mois d'utilisation du crédit, ils se focaliseront sur la mise en place de prestations en ligne pour obtenir un maximum d'effets de performance. Des travaux ont déjà été menés en 2024 avec les régies dans le cadre des états locatifs, et ils vont pouvoir ainsi bénéficier de cette dynamique qui a été mise en place.

Ils vont aussi commencer à s'occuper des questions d'obsolescence sur les applications traitant d'aspects financiers afin de bénéficier de la capacité de se connecter plus facilement à la comptabilité financière intégrée (CFI) de l'Etat. Il y aura aussi un travail sur les référentiels, avec l'espace numérique de l'utilisateur qui va connecter l'ensemble des échanges avec l'administration, au service de l'utilisateur.

L'étape suivante (les 18 mois suivants) portera sur les prestations liées à la direction de l'administration et du juridique et à la direction des services à la pierre. On vise également à mettre en place un système de gestion de dossiers pour l'ensemble des directions. Cette ligne budgétaire est séparée du reste, car on cherche à développer des systèmes de gestion de dossiers homogènes à l'échelle de l'Etat, sur l'ensemble des prestations, ce qui permet aussi un gain de coûts en exploitation.

Enfin, ils termineront la consommation du crédit par la consolidation par le pilotage, avec les outils de suivi et de gestion, et, le cas échéant, le BIM, en fonction du niveau de maturité des partenaires dans l'utilisation de ce moyen de communication. Le détail des coûts du projet se trouve en annexe. Les coûts induits en termes de maintenance (sécurité, suivi de l'obsolescence...) sont aussi indiqués. Ces coûts induits sont ici à titre informatif, comme ils sont votés par ailleurs lors de la présentation du budget annuel.

M<sup>me</sup> Dulon indique que les bénéfices attendus du projet sont l'augmentation de la satisfaction des usagers, qui auront le choix du mode d'échange avec l'administration, et la réduction du temps de traitement et des délais de réponse ; on va simplifier le dépôt d'une demande de prestation, diminuer les déplacements au guichet pour ceux qui le souhaitent, augmenter la traçabilité des échanges d'information, gagner en efficacité et en efficience dans le traitement des prestations, concentrer les forces et les compétences des collaborateurs de l'office sur des tâches à valeur ajoutée, augmenter la motivation des collaborateurs de l'office, qui seront équipés d'applications informatiques modernes, et diminuer l'empreinte carbone en limitant au maximum les impressions papier.

Si ce projet n'est pas réalisé, les usagers devront continuer à s'adresser à l'OCLPF avec du papier. Si rien n'est fait, la situation actuelle va se péjorer : l'application actuelle deviendra à moyen terme difficilement maintenable,

comme ses composants sont obsolètes. Sans amélioration des autres applications, il y aura une péjoration dans le traitement des prestations, car l'office ne bénéficiera pas des avancées faites par les autres offices (comme dans le traitement des autorisations de construire). Ne pas réaliser ce projet mettrait l'office en déphasage par rapport aux attentes de la société en termes de numérique. Il est donc important pour l'office de pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

Pour conclure, elle précise que tout ce projet a été présenté à tous les partenaires de l'office (locataires – ASLOCA, Rassemblement pour une politique sociale du logement – la CGI, l'USPI, la FAI, l'APCG), et tous sont enthousiastes et ont salué la démarche. Les partenaires trouvent que cela défend les intérêts des personnes qu'ils représentent. Des remarques ont été émises, notamment par l'APCG, qui ont d'ores et déjà été intégrées dans le projet afin de répondre au mieux aux attentes. Tous les signaux sont donc au vert.

Un commissaire (S) observe que les données traitées sont particulièrement sensibles. Il demande s'il y a un dispositif spécifique de sécurité à cet égard, ou si cela rentre dans le dispositif global de l'Etat en la matière. En outre, dès lors que ces données ne sont plus pertinentes pour les besoins de l'office et qu'elles peuvent être supprimées, le fait qu'elles soient numérisées implique des processus beaucoup plus stricts que pour le papier. Il demande si ces enjeux de conservation et de suppression de données ont été pris en compte.

M<sup>me</sup> Clement-Gallais répond que, dès qu'un nouveau SI est mis en place, une analyse des besoins de protection est faite. Chaque donnée est catégorisée à un certain niveau de protection. On prend alors le plus haut possible et on va appliquer toutes les mesures de protection qui ont été définies pour ce niveau-là. Avant la mise en production, on vérifie que toutes ces mesures ont bien été respectées, sans quoi l'application n'est pas mise en service.

Un commissaire (S) comprend qu'il s'agit de l'approche classique de la sécurité des données au sein de l'Etat. Il demande quel a été le résultat de l'analyse fournie pour ce projet.

M<sup>me</sup> Clement-Gallais répond que les données sont catégorisées pour chaque prestation. Par exemple, pour les locataires, il y a des données concernant leurs revenus, donc il y aura le niveau le plus haut.

Concernant la conservation et la suppression des données, il y a également à la base la définition d'un plan de conservation et d'archivage, avec la durée de conservation et ce qui est envoyé automatiquement aux archives d'Etat. Cela se fait également pour chaque prestation.

Un commissaire (S) comprend qu'il n'y a donc pas de bouleversement majeur dans l'organisation et les procédures de l'office par rapport à l'existant.

M<sup>me</sup> Clement-Gallais répond par l'affirmative. Cela dit, actuellement, il y a certaines données qui n'existent que sous forme papier et pour lesquelles il n'y a pas un planning défini quant à leur conservation.

Un commissaire (UDC) demande pourquoi la durée du projet est de 5 ans.

M<sup>me</sup> Dulon répond qu'il y a six chantiers et qu'ils ne peuvent pas tous être menés en même temps. Tout va être livré étape par étape, et non pas tout d'un coup au bout de 5 ans.

M<sup>me</sup> Clement-Gallais précise que le travail se fait de manière itérative et incrémentale. La durée de 5 ans est celle qui a été fournie par l'OCSIN, notamment pour planifier ses activités.

M. Eudes précise qu'il s'agit aussi de travailler avec des équipes de taille raisonnable. Avec de très grosses équipes, la coordination est plus complexe. Des équipes plus petites permettent une collaboration étroite et efficace entre les équipes techniques et les équipes métiers.

Un commissaire (UDC) demande combien d'ETP seront mobilisés pour ce projet, et quel sera l'apport extérieur.

M. Eudes répond que l'OCSIN a déjà beaucoup recours à des ressources externes. L'Etat dispose déjà de l'équipe qui travaillera sur ce projet. Aujourd'hui, 5 ETP de l'administration travaillent sur ce sujet, et 7 à 8 externes. Pour la partie données/référentiels, cette équipe sera complétée.

Un commissaire (UDC) demande combien de guichets seront maintenus à l'avenir.

M<sup>me</sup> Dulon répond que le nombre de guichets a déjà été limité. Tous les guichets se trouvent au rez-de-chaussée de l'Hôtel des finances. Aujourd'hui, l'office dispose de deux guichets, ouverts de 9h à 16h chaque jour de la semaine. Lors des périodes creuses, on n'en ouvre qu'un seul. Lors des périodes de renouvellement des prestations, avec un pic de visites, il y a deux voire trois collaborateurs présents en permanence.

En outre, le guichet du secrétariat des fondations immobilières de droit public est ouvert aux mêmes horaires et ne prend que les demandes de logement.

Un commissaire (UDC) demande ce qui est prévu en matière de cybersécurité et de lutte contre le hacking.

M. Eudes répond qu'il y a une équipe dédiée à la cyberadministration. L'homogénéisation de l'accès à une solution amène plus de sécurité que si l'on a des solutions diverses. Ainsi, en utilisant les mêmes équipes pour le

développement de solutions, on renforce déjà la sécurité. Il y a aussi des tests d'intrusion qui sont effectués par des sociétés externes faisant du hacking éthique pour assurer que les systèmes sont au clair à ce niveau-là. L'OCSIN travaille pour que ses infrastructures soient suffisamment robustes en termes de sécurité, même s'il n'y a pas de risque zéro.

Un commissaire (PLR) demande quand e-démarches sera l'application unique pour tous les utilisateurs et pour accéder à l'ensemble des prestations en ligne.

M. Eudes répond que l'objectif est en effet de passer systématiquement par e-démarches. Le Conseil d'Etat a souhaité renforcer la cyberadministration et que les informations ne soient saisies qu'une seule fois. L'ensemble des solutions doit donc passer par des démarches permettant de collecter l'information de façon unique. Ensuite, s'agissant de la gestion des dossiers, il y a des spécificités selon les métiers, donc il y a des applications différentes. Là où il y a peu de volume à traiter, il y aura des applications simples, où le collaborateur amène son expertise.

Quand il y a beaucoup de volume, on va appliquer des règles systématiques permettant de traiter un volume important, comme pour les dossiers de la gestion locataire. Toutes les applications seront reliées à travers l'espace numérique de l'utilisateur, ce qui fait que, quelle que soit l'application, les données qui ont été entrées seront accessibles pour l'ensemble des membres de l'administration, dès lors qu'elles peuvent être partagées.

Un commissaire (PLR) espère qu'il a été tenu compte des remarques de la Cour des comptes concernant Sidlo afin d'avoir une architecture de projet qui soit conforme et que les problèmes rencontrés à l'époque ne se reproduisent pas. Par ailleurs, il demande combien il y a d'ETP à l'OCLPF.

M<sup>me</sup> Dulon répond qu'il y en a 78.

Un commissaire (PLR) observe que les coûts de fonctionnement induits par le projet seront de 4 millions de francs chaque année dès 2029. Dans le PL 10185 (refonte de Sidlo en 2008), il avait été dit que les effectifs pourraient être diminués, malgré le fait que les logements sous gestion augmenteraient. Il constate qu'à l'époque il y avait 51 postes, et qu'aujourd'hui il y en a 78 ; il y a donc plutôt eu une augmentation de postes et non une diminution comme annoncé. Il demande s'ils peuvent garantir qu'il n'y aura pas une augmentation du nombre de postes en lien avec ce nouveau système.

M<sup>me</sup> Dulon répond qu'il n'y aura pas d'augmentation de postes en lien avec ce projet. Concernant le passage à 78 postes, l'office a grandi par rapport à 2008. Des directions l'ont rejoint depuis, notamment la direction de la planification et des opérations foncières, qui représente 20 postes. Depuis

2008, le service LDTR (7 personnes) a également rejoint l'office, alors qu'il était rattaché à l'OAC auparavant. C'est donc en lien avec de nouvelles prestations attribuées à l'office que cette augmentation de postes a eu lieu.

S'il y a eu une diminution du nombre de collaborateurs de l'office à un moment donné, c'est parce qu'ils ont appliqué la règle de -5% d'effectifs décidée par le Conseil d'Etat en ne repourvoyant pas un certain nombre de postes de collaborateurs partis à la retraite ou autre. La direction de la planification et des opérations foncières a été créée en 2013 dans l'office et est très active : elle est chargée de libérer du foncier pour toutes les politiques publiques de l'Etat.

Un commissaire (PLR) demande qui sera le chef de projet, sachant que cela avait été un des problèmes avec Sidlo.

M<sup>me</sup> Dulon répond qu'il y a un chef de projet nommé par l'OCSIN, M. Pupin. La collaboration se passe très bien.

M. Eudes ajoute, concernant Sidlo, que les enseignements qui ont pu être tirés de ce projet ont été pris en compte. Une équipe a été montée avec l'OCSIN, la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information et le métier, qui permet de livrer de façon assez régulière. M. Pupin a rejoint l'équipe depuis 18 mois.

Une commissaire (LJS) demande quelle est la part du projet qui sera internalisée et quelle est celle qui sera externalisée. En outre, elle demande si, une fois l'application mise en service, la maintenance et l'exploitation du système seront entièrement prises en charge par l'OCSIN ou si une partie sera externalisée.

M. Eudes répond que, pour la gestion de dossier, dès lors qu'ils ont une solution sous forme de package, ils visent à pouvoir bénéficier de sociétés externes et donc de pérenniser la maintenance au travers de ces sociétés. Cela ne couvre qu'une partie limitée de l'ensemble. L'équipe actuelle est composée de personnes internes et de personnes externes et ils vont continuer selon ce dispositif, qui permet d'avoir la maîtrise de la solution tout en ayant une certaine souplesse. En termes de répartition, cela fera environ 50% d'internes et 50% d'externes pour la maintenance.

Un commissaire (LC) s'enquiert du retour sur investissement et demande s'il a été chiffré.

M<sup>me</sup> Clement-Gallais répond que, outre le retour sur investissement qualitatif, le retour sur investissement quantitatif a été chiffré. Ils ont pris six facteurs : le temps de resaisie des données, le temps de réponse au téléphone, le temps d'action supprimé, le temps de recherche et d'archivage, le nombre

de courriers économisés, et le nombre de mètres carrés économisés par rapport au papier ; ils arrivent après 5 ans de mise en service à un demi-million par an.

Un commissaire (LC) demande ce qu'il en est pour les partenaires.

M<sup>me</sup> Dulon indique que les partenaires sont tous très demandeurs. Tous y voient vraiment une plus-value. Les associations représentant les locataires ont demandé de garantir le maintien de l'accès aux processus papier en parallèle, ce à quoi l'office et l'ensemble de l'Etat s'engagent.

Il demande également si cela va être réalisé exclusivement à l'interne de l'Etat (OCLPF/OCSIN), en incluant les externes employés par l'OCSIN.

M. Eudes répond qu'il y a aussi pour une partie – solutions de gestion de dossiers – des éléments de licences, impliquant donc des sociétés externes. Ce sont des licences en location, ce qui donne lieu à des coûts récurrents. Cela reste raisonnable par rapport à la nature du projet. Les éléments avec une confidentialité accrue sont traités uniquement par des équipes à l'interne de l'Etat.

M. Bachmann ajoute que ce sera en effet traité à l'interne. Il précise, concernant le fonctionnement induit, que sur les 4 millions de francs, il y a pratiquement 2 millions d'intérêts et d'amortissements. En enlevant ces 2 millions, on se trouve ainsi en dessous des 15 à 20% de fonctionnement induit que l'on prend habituellement en compte par rapport aux investissements.

Un commissaire (MCG) demande quels seront les coûts de fonctionnement supplémentaires pour pérenniser le système.

M. Eudes répond que la modernisation de Sidlo ne va pas induire de coûts de fonctionnement supplémentaires, les équipes sont déjà présentes. En revanche, comme on augmente le périmètre de l'ensemble des services, cela va induire du fonctionnement supplémentaire. On peut considérer qu'il va y avoir 1,5 fois la partie existante, car on va traiter trois directions supplémentaires et on informatise ainsi des entités qui n'étaient jusqu'à présent pas informatisées.

Un commissaire (S) salue le travail de consultation fait en amont avec les parties prenantes, qui simplifie aussi le travail de la commission.

Un commissaire (UDC) demande quel est le degré d'adaptabilité du projet par rapport aux évolutions en termes de prestations. Le risque est que, d'ici 5 ans, ils demandent une rallonge pour répondre à ces évolutions.

M<sup>me</sup> Clement-Gallais répond que 10% de provision pour risques sont prévus dans le projet pour pallier ce genre de cas. De plus, ils ont aussi demandé à ce que le SI construit soit adaptable, avec la possibilité de rajouter

une prestation. Rajouter une prestation revient à rajouter une brique dans le système, avec un coût estimé minime.

M. Eudes ajoute que les différents offices du DT sont en forte liaison les uns avec les autres, et l'idée est donc qu'ils puissent bénéficier d'éléments communs. Il s'agit par exemple de récupérer des briques qui seront réalisées dans le cadre du projet de l'OAC.

Un commissaire (PLR) revient sur les gains d'efficacité et demande si cela va générer une réallocation de postes à d'autres tâches.

M<sup>me</sup> Dulon répond que l'objectif est que les collaborateurs de l'office s'adonnent à des tâches à valeur ajoutée, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui, où ils doivent resaisir beaucoup de données. Il va s'agir de traiter plus efficacement et avec plus d'efficacité l'ensemble des dossiers. Plusieurs collaborateurs ont des contrats d'auxiliaires et ces postes disparaîtront sans doute à terme, car il n'y aura plus besoin de faire de la resaisie d'informations. Cela ne signifie pas qu'il y aura une grande diminution de collaborateurs, mais il est très vraisemblable que les postes d'auxiliaires, typiquement un poste de comptable, n'aient plus lieu d'être.

## Votes

### *1<sup>er</sup> débat*

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13413 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

*L'entrée en matière est acceptée.*

### *2<sup>e</sup> débat*

La présidente procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2 pas d'opposition, adopté

Art. 3 pas d'opposition, adopté

Art. 4 pas d'opposition, adopté

Art. 5 pas d'opposition, adopté

**3<sup>e</sup> débat**

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13413 :

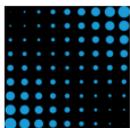
Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

***Le PL 13413 est accepté.***

*Catégorie de débat préavisée : IV*



# PL 13413

## DÉMATÉRIALISATION COMPLÈTE DES PROCESSUS DU LOGEMENT ET DE LA PLANIFICATION FONCIÈRE

Présentation à la commission des travaux du Grand  
Conseil de Genève du 7 mai 2024



07/05/2024 - Page 1



## CONTEXTE



*Plus de 600 mètres linéaires d'archivage papier.*



## OBJECTIFS

- *De manière optionnelle et en plus des moyens de communication actuels :*  
Ouvrir un **accès numérique aux usagers externes** (personne physique et personne morale) pour remplir et déposer leurs demandes de prestations administratives prioritaires et fréquentes ;  
*Notamment en lien avec la gestion des états locatif / plans de vente pour nos partenaires de l'immobilier.*
- **Digitaliser** complètement les processus lié à la politique du logement et de la planification foncière dans le cadre d'une démarche d'uniformisation du traitement des prestations (aide à la personne et aide à la pierre) et ainsi **réduire le temps de traitement** des demandes ;
- Engager une démarche de travail **100% numérique** sur l'ensemble de l'office cantonal du logement et de la planification foncière et ainsi réduire l'empreinte carbone ;
- Garantir la **traçabilité** de l'information ;

07/05/2024 - Page 3



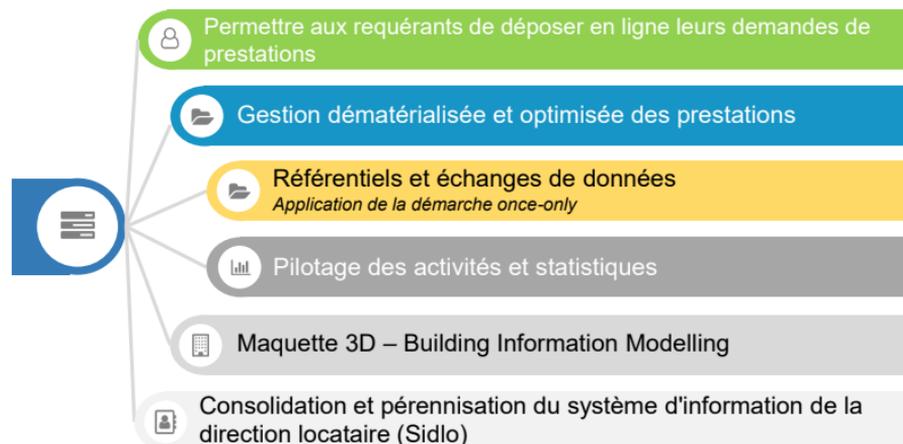
## OBJECTIFS

- **Garantir la longévité du système d'information actuel** pour les prestations locataires – *utilisé aussi par le secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public et l'Hospice Général* – en consolidant ses composants techniques et son périmètre fonctionnel ;
- **Automatiser** les transferts d'information entre les collaborateurs et renforcer le mode **collaboratif** au travers du futur système d'information ;
- Intégrer les données du logement et de la planification des opérations foncières dans la stratégie du **portail transversal des données** du territoire pour une meilleure maîtrise et gouvernance des données ;
- *De manière optionnelle, avec un horizon temporel 2027-2028 et en fonction de la stratégie étatique :*  
Permettre aux usagers de communiquer avec les services administratifs de l'OCLPF avec l'introduction des **maquettes 3D** pour les prestations techniques de la direction immobilière ;

07/05/2024 - Page 4



## 6 GRANDS CHANTIERS



07/05/2024 - Page 5



## COÛTS DU PROJET (EN MILLIERS DE FRANCS)

INVESTISSEMENT	2024	2025	2026	2027	2028	Total (%)
Collaborateurs internes (nature 30)	346	594	594	346	99	1 979 (14.36%)
Collaborateurs externes (prestations hors solution gestion de dossier)	1 386	2 375	2 375	1 386	395	7 917 (57.43%)
Collaborateurs externes (prestations solution gestion de dossier)	677	1 161	1 161	677	193	3 869 (28.07%)
Serveurs	3	6	6	4	1	20 (0.14%)
<b>Total</b>	<b>2 412</b>	<b>4 136</b>	<b>4 136</b>	<b>2 413</b>	<b>688</b>	<b>13 785</b>

CHARGE DE FONCTIONNEMENT LIE	Budget	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Charge de personnel pour l'office bénéficiaire et pour la DOSI (nature 30)	Existant	898 (5.87 ETP)	1 540 (10 ETP)	1 540 (10 ETP)	898 (5.87 ETP)	257 (1.68 ETP)	5 178

CHARGE DE FONCTIONNEMENT INDUIT	Budget	2024	2025	2026	2027	2028	Dés 2029
Charges personnel OCSIN (nature 30)	Existant	306 (2 ETP)					
Charges externes OCSIN (nature 313)	Existant	225	225	225	225	225	225
Charges externes OCSIN (nature 313)	Supplémentaire	189	512	836	1 025	1 078	1 078
Charges externes OCSIN (nature 315)	Supplémentaire	40	109	178	219	230	230
Location de licences (nature 316)	Supplémentaire	8	22	36	44	47	47
Intérêts et amortissements	-	17	62	118	165	1 048	1 914
<b>Total</b>		<b>770</b>	<b>1 221</b>	<b>1 684</b>	<b>1 969</b>	<b>2 919</b>	<b>3 785</b>

07/05/2024 - Page 6



## BÉNÉFICES ATTENDUS



Augmenter la satisfaction des usagers qui auront le choix du mode d'interaction avec l'administration



Raccourcir le temps de traitement des prestations et donc le délai de réponse aux usagers



Simplifier le dépôt d'une demande de prestation



Diminuer les déplacements usagers au guichet grâce au suivi numérique possible – pour ceux qui le souhaitent



Augmenter la traçabilité des échanges d'information

07/05/2024 - Page 7



## BÉNÉFICES ATTENDUS



Gagner en efficacité et en efficience dans le traitement des prestations



Concentrer les forces et les compétences des collaborateurs de l'OCLPF sur des tâches à valeur ajoutée



Augmenter la motivation des collaborateurs de l'OCLPF qui seront équipés d'applications informatiques modernes



Diminuer l'empreinte carbone en limitant au maximum les impressions papier



Moins d'envois postaux en communiquant – dans les cas où c'est possible – avec les usagers au travers du futur système d'information

07/05/2024 - Page 8



## CONSEQUENCE EN CAS DE NON RÉALISATION DU PROJET

- Les usagers devront continuer à s'adresser à l'OCLPF par **papier**
- L'application Sidlo (prestations à la personne) deviendra à moyen terme difficilement maintenable. En cas de **rupture de service** les prestations ne pourront plus être délivrées dans les temps impartis
- Les autres application existantes sont aussi obsolètes et ne pourront pas être maintenues à court terme. Il y a aura donc une **péjoration** du traitement des prestations
- Les prestations du logement et de la planification foncière seront en **déphasage** par rapport aux attentes de la société d'aujourd'hui en matière de numérique

07/05/2024 - Page 9

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**